

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 2 fr. la ligne
 Réclames..... 3 fr. 50
 Annonces anglaises..... 5 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
 LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes.....	Trois mois	5 fr.	Six mois	10 fr.
Autres départements.....	5 fr.	12 fr.	10 fr.	18 fr.
Etranger et Union postale.....	10 fr.	18 fr.	18 fr.	35 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital, 18

LIRE PLUS LOIN

LES DÉTAILS SUR

L'ASSASSINAT

de BIBOST, (près l'Arbresle)

BOURSE DE PARIS

Du 16 Août 1881

100 Français.....	86 27	Crédit mobilier.....	760
100 Amortissable.....	87 65	Crédit Lyonnais.....	940
100 Nouveaux.....	87 65	Mobilier espagnol.....	782
100 Français.....	118 21	Union générale.....	1595
100 Italien 5 0/0.....	90 65	Fonciers lyonnais.....	320
100 Hongrois 6 0/0.....	90 65	Autrichiens.....	798
100 Russe 5 0/0.....	90 65	Lombards.....	320
100 Turc 5 0/0.....	90 65	Sarragosse.....	573 75
100 Egyptiennes 6 0/0 1877.....	825	Nord-Espagne.....	642
100 Banque d'Escompte.....	825	Transatlantique.....	600
100 Crédit foncier.....	1676	Suez.....	1815
100 Banque ottomane.....	693	Consolidés à Londres 100 7/8.....	1815
100 Banque Autrichienne.....	867	Panama.....	7/8

M. ANDRIEUX

On dit qu'il séduit tout le monde et les petits hommes de notre démocratie suburbaine se défient à ce point de sa puissance de fascination, que M. Terver, le grand électeur d'Ecully, copiant les chinoïseries de la célèbre commission des Trente contre M. Thiers, fit décréter, dimanche, par les délégués réunis à Tassin, que les candidats seraient admis à signer le mandat impératif, mais non à prendre la parole devant l'assemblée.

M. Terver avait peur, il faut le croire, de se laisser séduire lui-même; se connaissant, il ne prenait pas une précaution inutile. Il se rappelait sans doute que l'empire l'avait séduit, qu'il avait brûlé pour l'impératrice et sacrifié ses pompiers à l'empereur.

M. Terver s'est taillé un paradis terrestre dans son village, aux frais du département. Il a séduit le conseil général, l'administration, le gouvernement, il va être nommé gouverneur de l'Institut d'Ecully.

Il ne l'est pas encore, et, en homme de flair, il allait saluer à Tassin quelque nouveau soleil levant.

On criait si haut que M. Andrieux ne serait pas réélu! M. Terver le croyait.

Nous n'avons mis aucune barrière chinoise entre M. Andrieux et nous. C'est pourquoi il est notre candidat de prédilection.

Il y a des candidats que l'on discute au point de vue de l'intelligence, de la capacité, de la considération et de ses opinions.

M. Andrieux n'est pas discuté. Au contraire, amis et adversaires s'accordent à reconnaître unanimement qu'il est dans la députation et dans la démocratie du Rhône le républicain le plus éprouvé, le plus éminent par le talent, le plus capable et le plus considéré, le plus homme d'expérience et de valeur, unissant à toutes ces qualités la qualité souveraine : le caractère.

Il n'est pas discuté, mais jusqu'à ce jour il a été furieusement combattu.

Quelques-uns de ceux qui furent les promoteurs de sa candidature dans la cinquième circonscription, alors la quatrième, il y a cinq ans, se sont tournés contre lui en ces derniers temps.

La raison en est simple. Nous ne dirons pas que M. Andrieux ait songé à élargir sa base électorale dans la circonscription. Mais par lui, par son prestige d'homme d'ordre, de progrès et de gouvernement, un grand nombre d'électeurs qui s'étaient habitués à regarder la République comme un régime de désordre et les républicains comme des perturbateurs incorrigibles, sont revenus de leurs préventions et de leurs préjugés d'éducation et se sont ralliés franchement à la République.

Certains ont ainsi reconquis un peu de leur ancienne influence locale, et comme dans les communes rurales les rivalités d'influence sont autrement intenses et passionnées que dans nos grands centres, il arrive que ceux qui avaient triomphé avec M. Andrieux en 1876, voyant les vaincus d'alors se relever de leur poussière et prendre leur place au soleil de la République, accusent leur député de les avoir sacrifiés eux, les premiers travailleurs, aux ouvriers de la onzième heure.

Eternelle histoire des Capulets et des Montaigus.

Telle a été la cause de cette excitation partielle qui a abouti à la réunion de Tassin.

On sait qu'ils choisirent pour candidat M. Causse, l'honorable président du conseil général.

M. Causse qui se pique d'être un homme de sens droit et qui comprend un peu mieux l'intérêt supérieur du parti républicain à être représenté au Parlement par des députés de la trempe de M. Andrieux, avait d'avance refusé la candidature, et il l'a refusée depuis, malgré les instances pressantes du comité de Tassin.

Nous le félicitons de n'avoir pas consenti à compromettre son nom dans une lutte de ce genre. Il n'y a que M. Tony Révillon qui croit qu'il fera mieux les affaires de la République que M. Gambetta.

Encore Tony Révillon a-t-il l'excuse de n'être qu'un romancier et, en outre, un romancier médiocre.

Messieurs du comité de Tassin sont donc en débandade. La plupart ont jeté le manche après la cognée; quelques-uns songent à se raccrocher à la candidature de M. Fouilloux, l'excellent tyran de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

C'est pour rien. Nous leur proposons la candidature de M. Terver, d'Ecully, l'inventeur et le futur directeur de cet Institut où l'on a fait des élèves qui doivent avoir coûté au département environ soixante mille francs par tête. C'est un peu cher, mais c'est ainsi que M. Terver défendra les intérêts de la République et de la cinquième circonscription.

L. BARTHENS.

CIRCULAIRE DE M. ANDRIEUX

MES CHERS CONCITOYENS,

Trois fois déjà vous m'avez confié le mandat de vous représenter à la Chambre des députés.

Ma candidature est aujourd'hui ce qu'elle était dans le passé : celle d'un homme d'ordre dont le dévouement à la République s'est affirmé depuis longtemps autrement que par des paroles.

Depuis que j'ai l'honneur de vous représenter, je me suis associé par mes votes à tous les progrès législatifs, à toutes les mesures libérales, à tous les dégrèvements d'impôts réalisés par la majorité républicaine dans les rangs de laquelle vous m'aviez envoyé siéger.

Mais j'ai toujours combattu la politique d'intransigeance et d'aventure qui compromettrait, à mon avis, la sécurité du pays et celle des institutions républicaines.

Pour l'avenir, je continuerai à m'inspirer des sentiments des laborieuses populations de nos campagnes dont je sollicite une quatrième fois les suffrages.

Comme le disait récemment l'éminent président de la Chambre des députés, il importe de constituer une forte majorité de gouvernement.

Dans ce but, j'accepte le programme que

M. Gambetta vient d'exposer à Belleville, et qui me paraît devoir être celui de la Chambre prochaine. Ce programme ne réalise pas, sans doute, tous les désirs, toutes les espérances, mais il nous permettra de parcourir une nouvelle étape sur la route de l'avenir.

Je souhaite que l'union de vos élus offre enfin au gouvernement de la République une base solide, et lui permette de vous donner à l'intérieur l'ordre, la liberté, le progrès, en même temps que d'assurer pacifiquement au dehors l'influence et le prestige de la Patrie!

ANDRIEUX.

TÉLÉGRAMMES

DE NUIT

FIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 16 août

Les ministres présents à Paris se sont réunis dans la matinée, en conseil de cabinet, au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry.

Etaient présents, outre le président du conseil, MM. Cazot, l'amiral Cloué, Barthélemy Saint-Hilaire et Constans.

MM. le général Farre, Magnin, Sadi-Carnot, Cochery et Tirard étaient absents.

La séance du conseil a été très courte.

Il s'est borné à prendre connaissance des nouvelles des départements concernant les élections.

M. l'amiral Cloué a donné lecture des dépêches qui lui ont été adressées par le commandant de notre flotte dans les eaux de Tunisie.

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

M. Gambetta à Belleville

Paris, 16 août

C'est ce soir que s'est tenue à Charonne la réunion donnée par le comité Gambetta. Il y avait environ 10.000 assistants.

Le comité est arrivé à 10 h. 1/2. Des cris ont alors été poussés de tous les côtés. La moitié de la salle étant seule éclairée, le désordre, favorisé par l'obscurité, éclata surtout dans le fond.

MM. Métivier et Garnier, membres du comité, ont vainement essayé d'obtenir le silence.

A l'arrivée de M. Gambetta, de nombreux applaudissements éclatèrent de toutes parts.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

31

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

La beauté de Sabine était de celles qui empruntent à l'idéal une irrésistible puissance et des séductions presque immatérielles à force d'être profondes.

Rose enchaînait le corps aux boues de terre, Sabine emportait l'âme vers le ciel.

Pour jouer Mlle de Mussidan, on devait la connaître et, en quelque sorte, être digne d'elle.

Sa chaste beauté n'était pas de celles qui rayonnent et éblouissent. Une expression de placidité résignée, une réserve un peu hautaine en obscurcissaient l'éclat. Elle pouvait passer inaperçue comme un Raphaël oublié sous une couche de poussière, au fond d'une pauvre église de village.

Mais, quand on l'avait remarquée, on ne se lassait plus d'admirer son front impérieux couronné d'un diadème de cheveux noirs, fins et ondulés, ses grands yeux profonds et doux, ses lèvres exquises de délicatesse, son teint si transparent qu'on voyait le sang s'échapper sous la peau.

Elle avait adopté pour son portrait une coiffure depuis longtemps passée de mode, qui lui seyait à merveille, et c'est en songeant à cette coiffure qu'elle avait dit : Suis-je bien ?

— Hélas! répondit André, c'est en vous voyant que je reconnais mon impuissance. Il y a une heure, en contemplant mon ouvrage, je me disais : C'est achevé. Je reconnais que je n'ai rien fait.

Il avait écarté le rideau de serge, et le portrait de Sabine apparaissait en pleine lumière.

Ce n'était pas un chef-d'œuvre. André n'avait pas vingt-quatre ans, et avait d'étudier il était obligé de gagner son pain de chaque jour. Mais c'était une de ces compositions qui portent le cachet d'une individualité puissante, et dont les défauts mêmes et les inexpériences ont une saveur d'originalité qui attire et qui charme.

Sabine resta une minute immobile devant la toile, et c'est de l'accent de la plus sincère conviction qu'elle dit :

— Cela est beau !

Le jeune peintre était bien trop découragé pour être sensible à cet éloge.

— C'est ressemblant, dit-il, mais la photographie que vous m'avez donnée est ressemblante aussi. Je n'ai pas su fixer sur la toile un reflet de votre âme. C'est une ébauche vulgaire, je recommencerai, et alors...

— Un geste, Sabine l'interrompit !

— Vous ne recommencerez pas, fit-elle d'une voix douce, mais ferme.

— Pourquoi? demanda-t-il, tout surpris.

— Parce que, mon ami, à moins d'événements graves, ma visite d'aujourd'hui sera la dernière.

Cette réponse foudroya André.

— La dernière!... balbutia-t-il, que vous ai-je fait, ô mon Dieu!... pour que vous me punissiez si cruellement?

— Je ne vous punis pas, André, répondit Sabine.

Vous avez voulu mon portrait, j'ai cédé à vos instances, je ne m'en repens pas. Écoutez maintenant la voix de la raison. Ne comprenez-vous donc pas, malheureux, que je ne puis continuer à jouer mon

honneur de jeune fille qui est le vôtre? Avez-vous songé à ce qui dirait le monde, s'il venait à savoir que je viens chez vous, que j'y passe des après-midi?... Répondez.

Il ne répondit pas, il se raidissait contre le coup affreux.

— D'ailleurs, reprit Mlle de Mussidan, à quoi nous avance une toile qu'il faut cacher comme une mauvaise action? Oubliez-vous que de votre succès rapide dépend notre avenir, notre... mariage?

— Oh! non, non, je n'oublie pas.

— Poursuivez donc le succès. Ce n'est pas tout que je dise : « Je n'ai pas fait un choix vulgaire, » il faut que vous le prouviez par vos œuvres.

— Je le prouverai.

— Je le crois, ô mon unique ami! j'en suis sûr. Mais rappelez-vous nos chers conventions d'il y a un an. Je vous ai dit : Devenez célèbre, et alors venez hardiment demander ma main au comte de Mussidan, mon père. S'il vous la refuse, si mes prières ne le touchent pas, eh bien! en plein midi, je sortirai de l'hôtel à votre bras. Et après un tel éclat...

André était convaincu.

— Vous avez raison! s'écria-t-il. Fou je serais si je sacrifiais tout un avenir de félicités pour un bonheur de quelques jours, si grand qu'il puisse être. Vous entendez, d'ailleurs, c'est obéir.

Mlle de Mussidan s'était assise dans le grand fauteuil, André prit place près d'elle, sur un petit escabeau de chêne sculpté.

— Nous voici donc d'accord, fit-elle, avec un bon sourire qui versait des larmes d'espérance dans le cœur de son ami, profusions-en un peu pour causer de nos intérêts que nous négligeons, ce me semble, terriblement.

Leurs intérêts!... c'était le succès d'André.

Tout ce que tentait le jeune artiste, tout ce qui lui était proposé, il le disait à son amie, et gravement ils tenaient conseil.

— Eh bien!... commença André, je suis cruellement embrassé. Avant hier, le prince Cressencel, le célèbre amateur, est venu visiter mon atelier. Une de mes esquisses lui a plu, il m'a commandé un tableau qu'il me payera six mille francs.

— Mais c'est un coup de fortune, cela?

— Oui; malheureusement, il le veut tout de suite. D'un autre côté, Jean Lantier, surchargé de travail, m'offre de me charger de toute l'ornementation d'une maison immense que fait bâtir aux Champs-Élysées un riche entrepreneur, M. Gandelu, je prendrais des ouvriers, et je pourrais gagner là sept ou huit mille francs.

— Où est l'embaras?

— Voilà. J'ai vu déjà deux fois M. Gandelu, il a choisi des cartons, et il veut que je me mette à sa bâtisse la semaine prochaine. Je ne puis accepter les deux choses, il faut choisir!

Sabine se recueillit un moment.

— Moi, dit-elle, je choisirais le tableau.

— Eh! moi aussi, seulement...

Mlle de Mussidan connaissait assez les affaires de son ami pour deviner les causes de son hésitation.

— Ah! murmura-t-elle, que ne m'aimez-vous assez pour vous rappeler que je suis riche? Nos projets n'iraient-ils pas plus vite si vous consentiez...

André était devenu blême.

— Voulez-vous donc, s'écria-t-il, empoisonner la pensée de notre amour?

Elle soupira, mais elle n'insista pas.

— Choisissons-donc, fit-elle, la bâtisse de M. Gandelu.

Cinq heures sonnaient au vieux coucou de l'atelier. Sabine se leva.

— Avant de me retirer, dit-elle, je dois, mon ami, vous instruire d'une contrariété qui me menace. Il est question pour moi d'un mariage avec M. Breuhl-Faverlay.

Le bureau se constitue néanmoins. M. Méti-
vier est nommé président et MM. Garnier et
Rabagay assesseurs.

M. Métiavier ouvre la séance et M. Gambetta
prend la parole.

Le tumulte recommence; les applaudisse-
ments de la majorité redoublent; il n'y a que
trois ou quatre cents opposants.

M. Gambetta a voulu parler au milieu des
cris divers, favorables ou hostiles, mais il lui
a été impossible de se faire entendre.

Il a apostrophé vivement les interrupteurs,
frappant le bureau avec sa canne.

Les plus rapprochés de lui ont pu distinguer
ces paroles :

« Citoyens, vous êtes ici dix mille réduits à
l'impuissance par une poignée d'énergumè-
nes. »

S'adressant à ses interrupteurs, il a dit :

« Je vous connais. Vous êtes des lâches ;
vous êtes payés; vous voulez étouffer la dis-
cussion, ne pouvant pas répondre. »

« Silence aux brailleurs, aux gueulards, à
ceux qui n'ont ni pudeur, ni conscience; la
justice aura son tour. »

« Vous serez impuissants à me déshonorer.
La France dira qu'il se trouvait parmi vous
des esclaves ivres, par conséquent incons-
cients (Applaudissements). »

« Je poursuivrai ceux-là et les atteindrai jus-
que dans leurs repaires. Je méprise et com-
mande ceux qui me coupent violemment la pa-
role parce que je suis resté mandataire fidèle
et dévoué du 20^e arrondissement. »

Des applaudissements et des sifflets accueil-
lent chaque mot.

M. Gambetta se couvre et sort par derrière.
Ce départ inattendu produit une profonde
sensation.

La foule se disperse vivement émue.

Nouvelles Electorales

Paris, 16 août.

Une lettre de M. Gatineau

Dans la réunion qui a eu lieu au Châtelet et où
les candidatures du 1^{er} arrondissement, de MM. Ti-
rard et Yves Guyot ont été discutées, il a été donné
lecture d'une lettre étrange de M. Gatineau, ancien
président du comité Tirard, ainsi conçue :

Messieurs,

Vous me demandez mon sentiment sur les candida-
tures qui se produisent dans le premier arrondis-
sement de Paris où je suis électeur.

Le faisceau de 363 étant détruit, j'ai reconquis ma li-
berté et j'en use.

Les votes de l'honorable M. Tirard ne me permettraient
plus de voter pour lui.

Le programme politique de M. Yves Guyot, contenant
les points essentiels de celui que je développe en ce mo-
ment à mes électeurs, et qui reçoit leur approbation
unanime, je ne pourrais faire autrement que de donner
ma voix à M. Guyot.

Veillez recevoir l'assurance de mes sentiments de
fraternité.

F. GATINEAU.

Député, directeur du 1^{er} arrondissement.

A une réunion à Belleville, M. Reties a déclaré
que les collectivistes voteront pour MM. Lacroix et
Tony Revillon au second tour de scrutin.

M. Nicolas Thierry oppose, dans le 7^e arrondis-
sement, sa candidature à celle de M. Frébault, dé-
puté sortant.

Il a été acclamé dans une réunion où il a exposé
son programme.

Il s'engage, s'il est élu, à aller siéger auprès de
M. Clémenceau.

Les réunions sont fort suivies dans le 14^e arron-
dissement où la lutte entre M. Germain Cassa, dé-
puté sortant, et son concurrent, M. Alphonse Hum-
bert, prend la tournure la plus vive.

On croit, malgré l'activité de ses adversaires, que
M. Germain Cassa l'emportera à une assez grande
majorité sur son concurrent.

M. le préfet du Gers a fait placarder sur les murs
de la ville d'Auch, l'affiche suivante :

« M. le ministre informé des bruits de mo bilisa-
tion qui circulent dans le département, m'autorise
à le démentir de la façon la plus catégorique et la
plus formelle; à requérir l'application des lois con-
tre les auteurs intéressés ou inconséquents de ces
bruits qui troublent la tranquillité et la liberté des
citoyens pendant la période électorale, à affirmer
enfin qu'après les élections, il n'y aura aucune mo-
bilisation ni générale, ni partielle. »

« Le préfet du Gers; DELATTE. »

Toulouse, 16 août. — Dans la 2^e circonscription
de Toulouse, le comité de l'Union républicaine, dans
une réunion nombreuse, a acclamé la candidature
du docteur Calès contre M. Duportal.

M. Calès, cédant aux pressantes sollicitations qui
lui étaient faites et en présence de l'obstination de
l'assesseur à ne pas voter pour M. Duportal parce
que M. Duportal avait été rejeté par les gauches, a
accepté la candidature.

La candidature de M. Calès sera soutenue par les
journaux : la *Dépêche*, le *Progrès*, le *Libéral*, le
Réveil et le *Républicain du Sud-Ouest*.

Le docteur Calès, ancien député de 1851, est con-
seiller général de Villefranche-Lauragais.

Lycées et collèges de jeunes filles

Paris, 16 août.

Voici dans quelles conditions générales seront éta-
blis les lycées et collèges de jeunes filles :

Les établissements publics d'instruction secon-
daire pour les jeunes filles, institués par la loi du
21 décembre 1880, sont ou des lycées de l'Etat, ou
des collèges communaux. Leur régime est l'ex-
ternat.

Des internats peuvent y être annexés, sur la de-
mande des conseils municipaux et après entente
entre eux et l'Etat. Ces internats sont au compte
des municipalités.

Pour obtenir la fondation d'un lycée, les villes
devront conformément à la loi du 15 mars 1850
(art. 73), faire les dépenses de constructions et d'ap-
propriations requises à cet effet, fournir le mobi-
lier et les collections nécessaires à l'enseignement,
assurer l'entretien et la réparation des bâtiments.

Les villes qui voudront établir un pensionnat
près du lycée devront fournir le local et le mobilier
nécessaires et fonder pour dix ans, avec ou sans
le concours du département, un nombre de bourses
fixé de gré à gré avec le ministre. A l'expiration
des dix ans, les villes et les départements seront
libres de supprimer les bourses, sauf les droits ac-
quis aux boursiers en jouissance de leur bourse.

Pour établir un collège communal de jeunes filles,
toute ville doit conformément aux prescriptions de
la loi du 15 mars 1850 (art. 74), satisfaire aux con-
ditions suivantes : fournir un local approprié à cet
usage et entretenir dans ce local le mobilier néces-
saire à la tenue des cours et à celle du pensionnat,
si l'établissement doit recevoir des élèves internes.

Elle garantira, en outre, pour une période de dix
ans au moins, les traitements fixes du personnel
chargé soit de l'administration, soit de l'enseigne-
ment. Ces traitements seront considérés comme une
dépense obligatoire pour la commune, en cas d'in-
suffisance des revenus propres de l'établissement.

Un programme d'études sera rédigé par le conseil
supérieur.

Des classes primaires destinées à préparer des
élèves pour les cours secondaires pourront être
annexées aux lycées et collèges de jeunes filles.

Au moment de l'entrée dans le lycée ou collège,
chaque élève aura à subir, devant une commission
composée de la directrice et de deux professeurs ou
maîtresses, un examen constatant quelle classe elle
est en état de suivre. Il y aura, en outre, à la fin de
chaque année scolaire, des examens de passage.

EN AFRIQUE

Tunis, 16 août. — L'ingénieur de la com-
pagnie transatlantique est arrivé de Marseille
pour procéder au renflouement de l'*Isaac Pé-
roire*.

Grâce aux deux pompes envoyées de Mar-
seille et de Malte, on espère que le paquebot
sera promptement remis en état.

Les pompes de l'escadre qui avaient été mi-
ses à la disposition de la compagnie étaient in-
suffisantes.

— Une ambulance sera établie aujourd'hui à
Carthage dans le palais de Kheredine-Pache.

— Le gouvernement tunisien fait tous ses
efforts pour rendre inutile l'expédition proje-
tée contre Kérouan.

Il organise, dans ce but, un camp pour le-
quel il aurait déjà réuni environ 1,500 hommes
qui partiront cette semaine, sous le comman-
dement d'Ali bey.

Informations

Paris, 16 août.

Les Juges consulaires
La commission du Sénat, qui a été chargée d'exa-
miner le projet de loi voté par la Chambre des dé-
putés relatif au mode d'élection des juges consu-
liaires et des membres des chambres de commerce, a
demandé que les conseils généraux fussent consul-
tés dans leur session d'août et invités à donner leur
avis motivé sur les modifications qu'apporte le projet
au mode actuel de l'électorat consulaire.

En conséquence, et bien que le projet, s'il est voté
par le Sénat à la rentrée, doit revenir devant la
nouvelle Chambre, ce qui peut entraîner des retards
et des modifications de fond et de forme, M. Cazot,
garde des sceaux, ministre de la justice, vient de
prier son collègue, M. Constans, ministre de l'inté-
rieur, de transmettre aux préfets les instructions
nécessaires pour que la question des réformes à
apporter au mode de recrutement de la magistrature
consulaire soit soumise aux Conseils généraux dès
l'ouverture de la session d'août.

Les délibérations prises par les Conseils généraux
à ce sujet, devront, aux termes des instructions de
M. Constans, être adressées à M. le garde des sceaux
qui les centralisera et les fera parvenir avec son
avis au président du Sénat.

Un duel en Algérie
Une dépêche de Constantine nous informe qu'un
duel vient d'avoir lieu entre MM. Thomson, député,
et Fawtier, son concurrent aux prochaines élec-
tions.

A la suite d'une réunion électorale, où une dis-
cussion assez vive s'était élevée entre les deux can-
didats, cette rencontre avait été jugée nécessaire.

Une balle a été échangée sans résultat. M. Thom-
son a demandé qu'une seconde balle fut échangée,
mais les témoins des deux adversaires s'y sont op-
posés et ont déclaré l'honneur satisfait.

Une forêt incendiée
Nous avons annoncé hier l'incendie d'une forêt.
Une dépêche nous apprend aujourd'hui que l'in-
cendie a persisté sur plusieurs points, notamment à
Gemenos et à Cuges.

Le vent qui soufflait avec violence a attisé le
feu.

Le général commandant le 15^e corps d'armée a
envoyé un grand nombre de soldats de la garnison
de Marseille pour organiser les secours.

Petites nouvelles
M. le président du conseil vient d'adresser aux
recteurs une circulaire relative à la présence des
professeurs d'histoire et de géographie aux examens
de licence ès-lettres.

— M. Lacombe, républicain, vient d'être élu con-
seiller général à Rodez, contre M. Lala, réaction-
naire.

— Le roi Kalakaua, des îles Sandwich est parti
hier soir à huit heures de Yng pour Bordeaux.

Etranger

Angleterre
CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 16 août. — La discussion du land-bill continue.
Les déclarations du gouvernement tendant à écarter
certains amendements votés par la Chambre des lords,
à en modifier d'autres et à en accepter plusieurs, sont
adoptés à une grande majorité.

M. Parnell est rappelé à l'ordre pour avoir qualifié
d'incroyables les paroles de M. Gladstone.

Les Irlandais déclarent que le gouvernement a capitulé
devant la Chambre des lords.

La proposition de M. Gladstone est enfin adoptée par
196 voix contre 70. Les lords, informés du résultat de la
discussion, ont décidé qu'ils en délibéreraient aujour-
d'hui.

Turquie
UNE COMMUNICATION DE LA PORTE
Constantinople, 16 août. — La Porte a l'intention d'adres-
ser une communication au gouvernement français sur
les procédés du consul français, à Damas, à l'égard
d'un soldat turc qui ne l'a pas salué.

La Porte fait observer que le consul n'était pas en
uniforme et que le soldat ne le connaissait pas.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE?

LOIRE
Arrestations pour vols
Saint-Etienne, 16 août. — Les nommés Pierre
Roux, âgé de 20 ans, né à Genève, chaudronnier, et
Etienne Robert, âgé de 19 ans, cordonnier, tous
deux sans domicile fixe, ont été arrêtés hier.

Ces deux intéressants personnages avaient frac-
turé ou enfoncé 5 portes de caves, rue Mulatière et
rue Chapelon.

Ils ont avoué être les auteurs d'un vol important
de fromage, beurre et vin, commis dans la nuit de
samedi à dimanche, au préjudice de M. Mathon,
Grande-Rue-Saint-Roch, 25, et de diverses tentati-
ves de vol.

Incendie
Un incendie s'est déclaré vers une heure du ma-
tin Grande-Rue-Saint-Roch, 26, dans un local occu-
pé par le sieur André Verrier.

De prompts secours ont arrêté les progrès de l'in-
cendie.

Les pertes purement matérielles sont peu consi-
dérables.

ISERE
Election au conseil général
Grenoble, 16 août. — M. Sorrel, commissaire-
priseur à Grenoble, a été élu dimanche, comme can-
didat républicain, membre du conseil général, pour
le canton de Vinsay.

Le nombre des électeurs inscrits était de 2,565
celui des votants de 1,302.

M. Sorrel a obtenu 1,354 suffrages.

Concours musical de Vienne
Les trois Sociétés musicales de notre ville, l'*Echo
de la Tronche*, l'*Union Chorale* et les *Enfants du
Drac*, qui avaient été prendre part au concours de
Vienne, sont arrivées cette nuit à une heure du ma-
tin par un train spécial.

Une foule considérable, malgré l'heure avancée,
s'était portée à la gare, pour recevoir nos concitoyens
et lui témoigner la joie qu'elle ressentait des
brillants succès qu'ils ont remportés au concours.

A la descente du train, les Sociétés ont formé le
cortège et suivies par la foule, elles se sont rendues
à la salle des concerts en exécutant sur leur par-
cours les meilleurs morceaux de leur répertoire.

A la salle des concerts où une réception leur avait
été préparée par la municipalité, elles ont été reçues
par MM. Durand-Savoyat, adjoint, et Girard, se-
crétaire général de la mairie.

Dans une courte allocution, M. Durand-Savoyat
les a vivement félicités des succès qu'elles ont rem-
portés et dont la ville de Grenoble est fière à juste
titre.

Voici les récompenses obtenues par ces so-
ciétés :

L'*Echo de la Tronche*, dix prix savoir :

1^{er} prix de lecture à vue à l'unanimité du jury
avec félicitation ;

1^{er} prix de soli à l'unanimité avec félicitation ;

1^{er} prix d'exécution à l'unanimité avec félicita-
tion ;

Cinq prix accordés aux solistes : MM. Tarrel,
Jacquemont, Jules Vachon, Guerrin et Galle.

Un piston en argent a été décerné à M. Velsch,
chef de la Société, ainsi qu'un prix unique créé spé-
cialement pour lui, en récompense de l'arrangement
qu'il a fait du morceau de soli : La *Traviata* qui
lui a valu les félicitations de M. Alexandre Lui-
gini.

L'*Union Chorale* a obtenu un 1^{er} prix à vue.

Les *Enfants du Drac* ont obtenu un 2^e prix en
exécution et un 4^e prix de soli.

La *Vivante*, dirigée par M. Graffeuil, a obtenu
un 1^{er} prix d'exécution, un 1^{er} prix à vue et un 2^e
prix de soli.

DROME
Abandon d'enfant

Valence, 16 août. — Une petite fille, paraissant
âgée de 8 jours, a été abandonnée cette nuit, à une
heure du matin, sur un banc de la brasserie de
l'Univers.

Elle a été recueillie par M. Brunet, qui l'a fait
transporter à l'hospice par les soins de la police.

L'incendie de Romans
Romans, 16 août. — Voici quelques nouveaux
détails sur le violent incendie qui a éclaté hier dans
notre ville.

Les pertes matérielles peuvent être évaluées à près
de 30,000 fr. Etant données la disposition des lieux
et la violence du vent, on a craint un moment que
le sinistre ne fut bien plus grand et n'étendit ses
ravages sur un grand nombre de maisons voisines.

Nous ne terminerons pas sans adresser toutes
nos félicitations à ceux qui se sont dévoués dans
cette circonstance, et plus particulièrement aux
dames, qui ont formé six chaînes pour alimenter
autant de pompes.

Nos sociétés musicales
La Société la *Philharmonique* et la *Mandoline* sont
arrivées hier au soir par le train de 6 h. 50 ; une
foule nombreuse s'était portée aux abords de la
gare.

Plusieurs couronnes et un grand nombre de bou-
quets ont été offerts à ces deux sociétés qui reve-
naient triomphantes du concours de Vienne.

Aujourd'hui à une heure, une foule nombreuse
s'est également rendue à l'arrivée des sociétés la
Fanfare romaneuse, l'*Orphéon*, la *Citoyenne*, la
Fanfare péageoise et la *Harpe péageoise* qui re-
venaient également des concours de Mâcon et de
Vienne.

Les autorités civiles de nos deux villes, accom-
pagnées des sapeurs-pompiers, sont venues recevoir
les lauréats.

M. Savoye, maire de Romans a prononcé un dis-
cours qui a été très applaudi.

M. Papat, président de la *Fanfare romaneuse*, a
répondu à M. le maire par quelques paroles bien
senties.

Après cette réception, le cortège s'est formé pour
faire le tour de ville. Sur tout le parcours, c'était
ovation générale, et nos concitoyens n'ont pu que
difficilement se frayer un passage.

La *Fanfare romaneuse*, ainsi que l'*Orphéon*, ont
reçu plusieurs couronnes offertes par différents
groupes de citoyens et une grande quantité de bou-
quets qui ont été spécialement présentés par
dames et des enfants.

SAONE-ET-LOIRE
Les courses de vélocipèdes

Mâcon, 16 août. — Voici le résultat officiel de
courses de vélocipèdes qui ont eu lieu lundi ma-
tin, à 8 heures du matin, à Mâcon. Malgré l'heure
matinale ces courses avaient attiré une afflu-
ence considérable de spectateurs.

1^{re} course A, 900 mètres réservée aux vélocemen-
Saône-et-Loire — 8 inscrits, 1 partant.

Pas de 1^{er} prix. 2^e prix médaille d'argent, M. Chau-
de Cluny, en 2 minutes 33.

2^e course B, 10 tours de piste, 2,260 mètres — 16 in-
scrits, 5 partants.

1^{er} prix médaille de vermeil, M. Viennet de Lyon, en
5 minutes 40 3/5; 2^e prix médaille d'argent, M. Christy
de Lyon, en 6 minutes 42; 3^e prix, médaille de bronze,
Vial de Lyon en 5 minutes 43;

Cette course a été fort intéressante et vivement ap-
préciée.

3^e course C, de tricycles à quadricycles, 3 tours
de piste, 675 — 6 inscrits, 6 partants.

1^{er} prix, médaille de vermeil, M. Viennet de Lyon, en
salvo à une place, en 2 minutes 20 2/5; 2^e prix, médaille
d'argent, M. Crepel de Genève et M. Christy de Lyon,
salvo-sociable, en 2 minutes 33; 3^e prix, médaille
de bronze, M. Franquise Vincent de Lyon, en salvo à une
place, en 2 minutes 39.

La piste était en très mauvais état.
A la suite de ces courses un banquet a réuni
vélocemen, hôtel de l'Europe, où la distribution
des médailles a eu lieu.

MOUVEMENT ELECTORAL

Rhône
Réunion à Haute-Rivoire

3^e CIRCONSCRIPTION. — Hier a eu lieu une grande
réunion publique à Haute-Rivoire, où le talent de
M. Andrieux a tenu sous le charme les électeurs
du pays et des communes environnantes,
accourus à sa rencontre musicale en tête et accla-
mant à la fois leur député et le gouvernement de la
République.

Voici le texte de l'ordre du jour voté à l'unanimité
par cette réunion, présidée par M. Boiron, conseiller
général, ayant comme assesseurs MM. Milan, maire
et Dubant, ancien maire, et comme secrétaire M.
Arquillière aîné :

Considérant :

1^o Que les électeurs de Haute-Rivoire et des com-
munes environnantes rassemblés en réunion pu-
blique ne reconnaissent pas la validité des opé-
rations électorales faites à Tassin par un pré-
féré comité qui ne représente pas la majorité des élec-
teurs de la circonscription;

2^o Qu'ils ont entendu les explications de M.
Andrieux sur tous les actes que ses adversaires ont
la prétention de lui reprocher et de signaler com-
me contraires aux véritables principes républicains;

Les électeurs de Haute-Rivoire et des commu-
nes voisines maintiennent leur confiance à M. Andrieux
et décident de lui donner pour la quatrième fois
mandat de les représenter à la Chambre des députés
où il a toujours voté selon les principes de la dé-
mocratie républicaine et où il a rendu tant d'im-
portants services à ses électeurs et au gouvernement
de la République.

Le Secrétaire, **Le Président,**
ARQUILLIERE AÎNÉ. BOIRON.

2^e CIRCONSCRIPTION DE VILLEFRANCHE. — M. Delafont
candidat désigné par le comité central des cantons, n'a
pu venir d'arracher à l'influence de son concurrent les
deux communes où il a parlé dimanche 14 août en réu-
nion publique.

A Lamare et surtout à Chamelet, l'assistance, d'habi-
tude pleine de réserve, presque hostile, est devenue à la
fois enthousiaste et sympathique.

Vive la République !

Loire
1^{re} CIRCONSCRIPTION DE SAINT-ETIENNE. — Les élec-
teurs républicains n'ayant pu faire accepter leurs
cours au citoyen Amoureux, viennent de faire place
à une affiche dans laquelle l'abstention la plus ab-
sue est recommandée aux ouvriers de l'industrie et de
des ouvriers de la terre.

Nous pensons que les abstentionnistes seront en
nombreux dans la 1^{re} catégorie et se chiffreront par
dans la seconde. Car nos paysans, les ouvriers de la
terre pour les désigner comme les collectivistes, ont trop
de bon sens naturel pour ne pas avoir fait justice des
rumeurs préconisées par ce parti, si toutefois ils s'y sont
rétés un instant.

Si la candidature Amoureux fait des progrès, c'est
son titre qui le rend le plus dangereux. En effet, M. Amoureux
multiple et a trouvé le moyen de se faire entendre de
les 4 réunions qui ont eu lieu hier.

Il ne faudrait pas en conclure pourtant que son suc-
cès soit assuré.

2^e CIRCONSCRIPTION DE SAINT-ETIENNE. — La boîte
de lettres du *Messager de la Loire* est décidément le
relais de toutes les protestations électorales.

Après les protestations de certains socialistes contre
la candidature Amoureux, sont venues celles de radicaux de la
2^e circonscription, à propos d'un démenti de M. Glodet.

Voici qu'à présent, M. J. Cavalier vient d'adresser au
dit *Messager*, une lettre qui paraît grosse de mystère
et que nous reproduisons en entier, attendu qu'il est
difficile de l'analyser clairement.

« Saint-Etienne, 16 août 1881.

« Monsieur le Rédacteur en chef,

« N'ayant pas assisté aux réunions où le citoyen
Amoureux a pris la parole, et si je n'y ai pas été
une des 4 réunions qu'il a tenues, c'est que j'étais in-
posé. »

« J'ai deux questions à poser au citoyen Amoureux
sont d'un grand intérêt pour les électeurs de la 1^{re}
circonscription de Saint-Etienne. C'est pourquoi je m'adres-
se à la presse pour poser ces questions. »

« 1^o Je demande au citoyen Amoureux s'il connaît
nommé Ruel, négociant à Paris, quartier de l'Hôtel-
de-Ville, où il s'était porté candidat aux dernières élec-
tions. »

« 2^o Le citoyen Amoureux, étant présent, a-t-il
dit au citoyen susnommé ? »

« En présence de renseignements qui m'ont été ad-
ressés, où il est dit une foule de choses, la lettre conti-
pas moins de huit pages, dans laquelle rien n'est
l'avantage du citoyen Amoureux, une déclaration de
bonne foi est nécessaire. »

« Si le citoyen Amoureux le désire, je viendrai faire
lecture de cette longue lettre devant les électeurs et de-
vant lui. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef,
mes remerciements anticipés. »

« J. CAVALIER,
Expert, géomètre, ex-con-
sulteur, maître mécanicien de la
mine. »

</

tre, c'est affaire à lui, mais ce que nous dirions c'est que la presse républicaine ne s'étant jamais refusée à insérer toutes réclamations ou protestations, il nous paraît au moins étrange que toutes celles qui se sont produites depuis l'ouverture de la période électorale aient été adressées à un organe si foncièrement réactionnaire que le *Mémorial* qui, naturellement, profite de l'absence de son organe à cœur joie sur les prétendues divisions des républicains.

Sur le même sujet ce journal dit encore que la candidature Girodet s'affirme de plus en plus dans la 2^e circonscription.

Pour croire que M. Girodet accepte les offres qui lui sont faites, nous attendrons qu'il revienne publiquement sur sa lettre de démission rendue publique.

Isère

1^{re} CIRCONSCRIPTION DE GRENOBLE. — Hier, M. Bravet, député sortant de la 1^{re} circonscription de Grenoble, a rendu compte de son mandat dans une réunion publique organisée à Vizille par les soins de M. Trouillon, conseiller général du canton.

Puis il a développé le programme contenu dans une récente circulaire qu'il vient d'adresser aux électeurs. A toutes les questions qui lui ont été posées, M. Bravet a répondu à la satisfaction de tous, et finalement sa candidature a été acclamée par la réunion.

A midi un grand banquet avait lieu à l'hôtel Imbert, en l'honneur de l'honorable candidat dont la réélection est assurée.

Le maire, le conseil municipal et un nombre considérable de convives y assistaient.

ASSASSINAT A BIBOST PRÈS L'ARBRESLE

Un épouvantable assassinat vient de jeter la consternation dans la commune de Bibost, située à douze kilomètres environ de l'Arbresle.

La victime, M. Jean-Claude Peylaboud, âgé de 66 ans, propriétaire au hameau du Planet, habitait seul une maison isolée, située sur les bords d'une rivière, tout près des bois de Bibost.

Depuis plusieurs jours, un de ses voisins, M. Busseil, ne l'ayant pas aperçu, conçut quelques inquiétudes et alla hier, lundi, jour de la vogue de la commune, prévenir le maire, qui se trouve le frère même de la victime.

Celui-ci se hâta de se rendre au hameau du Planet, où il trouva les portes de la maison de son frère fermées. Supposant qu'il pouvait être malade, il prit une échelle dans le but d'atteindre la fenêtre de la chambre à coucher et de s'assurer de la vérité.

En montant, il remarqua que les échelons étaient maculés de taches de sang et un funeste pressentiment vint l'assaillir.

A ce moment passait le facteur de Bessenay, M. Valois. Il l'appela et lui fit part de sa découverte.

Ne trouvant pas d'autres moyens de pénétrer dans la maison, ils résolurent d'enfoncer la porte ; ils l'attaquèrent à coups de pioche et bientôt celle-ci céda sous leurs efforts.

Dès leurs premiers pas, à l'intérieur, il ne leur fut plus permis de douter qu'un crime horrible avait été commis.

Le lit du malheureux Jean Peylaboud était vide et tout ensanglanté. Les placards et la garde-robe avaient été fouillés et dévalisés.

Partout régnait le plus grand désordre. Mais point de cadavre. En vain fouillèrent-ils les diverses pièces de la maison, en vain, supposant par le sang qu'ils avaient remarqué sur l'échelle, que les assassins s'en seraient servis pour le transporter à la grange, ils en scrutèrent tous les coins et recoins.

Après un certain temps passé en recherches inutiles, le maire prit le parti de retourner au bourg pour chercher son adjoint. Chemin faisant, il trouva sur le champ de la vogue un des voisins de son frère, M. Delorme, qui lui déclara qu'en effet la victime n'avait pas été aperçue depuis plusieurs jours.

Tous reprirent alors le chemin de la maison du crime et recommencèrent les fouilles. Après avoir sondé sans résultat le puits avec un crochet, ils se rendirent à l'écurie.

Dès leur entrée, ils sentirent une odeur infecte ; pour tant l'écurie ne présentait rien d'anormal, et ils étaient près d'abandonner leurs recherches, lorsque le maire sentit sous la paille qu'il foulait quelque chose de résistant.

« Je sens quelque chose, dit-il à ses compagnons. Venez voir si c'est mon frère. »

MM. Pinet et Delorme se hâtèrent d'enlever la paille, et bientôt mirent à jour le cadavre de l'infortuné Peylaboud.

Sans perdre de temps, le maire, laissant le cadavre de son frère sous la garde de son adjoint, se rendit rapidement à l'Arbresle pour avertir la gendarmerie.

Il était dix heures du soir. Aussitôt avertis, MM. Rey, suppléant du juge de paix, Favet, médecin à Saint-Eel, accompagnés du maréchal de logis Benoit et du gendarme Crozet, se rendirent sur les lieux du crime.

Il résulte des premières constatations faites par le docteur Favet que la victime a dû être assassiné dans sa chambre à coups de bâton. Le visage horriblement défiguré en porte des traces évidentes.

Les assassins devaient être au moins deux ; après l'accomplissement du crime, ils ont transporté le cadavre dans l'écurie, où, comme nous l'avons vu, ils l'ont enseveli sous la paille.

C'est évidemment le vol qui a été le mobile du crime. Peylaboud, qui était très avarié et peu communicatif, passait pour posséder chez lui des sommes assez fortes : on suppose qu'il devait avoir au moins un millier de francs.

Averti par dépêche, M. Vial, juge d'instruction, s'est rendu hier, à 6 heures du soir, à Bibost ; il était accompagné de MM. Pélagaud, substitut ; Turel, lieutenant de gendarmerie ; Favet, docteur, et Delacour, greffier du juge de paix.

Les recherches les plus actives ont aussitôt commencé ; jusqu'ici, on n'a pas d'indices ; il est vrai que certaines rumeurs circulent dans la commune, mais nous attendons des faits plus précis pour nous en faire l'écho.

Le parquet est revenu à Lyon par le dernier train. Il retournera demain à Bibost pour continuer ses investigations.

Espérons que l'habile juge d'instruction, chargé de l'affaire, saura trouver le coupable, et qu'un crime aussi horrible ne restera pas impuni.

LA RÉUNION DE NEUVILLE

Avant-hier lundi, à midi, avait lieu à Neuville une réunion publique, organisée par le comité Bonnet-Duverdier.

Un certain nombre de nos amis de la 2^e circonscription électorale du Rhône, parmi lesquels le citoyen Thiers, s'y étaient rendus pour défendre le mandat du comité central.

Le bureau ayant été constitué par les amis de M. Bonnet-Duverdier, ce dernier prit la parole, et, dans un langage verbeux et emphatique, émet les idées suivantes :

Le choix du candidat est sans importance, le mandat est tout, le candidat n'est rien.

Les grandes libertés primordiales sont au-dessus des lois. On doit les inscrire au frontispice d'une constitution immuable. Quand il s'agit de la liberté, toute loi est une restriction coupable.

Il faut pour réviser la Constitution, nommer une Assemblée spéciale, fonctionnant à côté de la Chambre qu'il y a eu, et soumettre les décisions de cette Assemblée à la ratification directe du peuple réuni dans ses comices.

Tous les magistrats doivent être élus au suffrage universel.

Les dégrèvements d'impôts réalisés par la dernière Chambre sont une dérision.

Les impôts indirects doivent être supprimés, car ils ne frappent que le producteur et jamais le consommateur.

Point d'armée permanente ! des milices ! désarmées, et les peuples, s'inspirant de notre exemple de fraternité, renverseront leurs tyrans et nous tendront la main.

Rendre l'existence et la liberté à l'Internationale. Le mandat impératif doit avoir pour sanction les tribunaux. Il faut que chaque électeur puisse citer devant eux son député.

La durée des législatures ne doit pas excéder un an ; deux ans, c'est déjà trop.

Liberté d'association, même pour les congrégations religieuses ! etc., etc., etc.

Le citoyen Thiers prend à son tour la parole. Mal protégé par un bureau partial, il en est réduit à se présenter lui-même et à réclamer le silence, que ses amis et lui ont scrupuleusement accordé au précédent orateur.

Voici les principales parties de son discours : Oui, le mandat est d'une importance capitale ; mais il ne vaut que par celui qui en est chargé et le défend. Un homme laborieux, instruit, honnête surtout, peut seul le faire triompher.

S'il est bon, et tel est notre avis d'ins-crire les libertés nécessaires dans une constitution, cela ne suffit pas. Il faut que ces libertés soient sauvegardées par de bonnes lois et par de bons mœurs.

Révisons la constitution, supprimons le Sénat, en nous gardant des plebiscites qui nous ont déjà coûté si cher. Le moyen pratique pour cette révision, comme pour tout le reste, c'est la représentation nationale.

Non seulement, il faut supprimer l'immobilité de la magistrature, et en renouveler le personnel, mais il faut aussi en modifier l'organisation, et simplifier la procédure.

Où, il faut élire les magistrats, mais il faut aussi exiger d'eux les conditions d'aptitude indispensables à la sécurité du justiciable.

Les impôts indirects frappent surtout le consommateur, et c'est là leur iniquité, car ils se mesurent aux besoins et non pas aux ressources du citoyen. Il faut les remplacer par un impôt unique, œuvre laborieuse, mais nécessaire.

C'est un crime envers la Patrie, de réclamer la suppression des armées permanentes. Elles sont l'école de guerre de la nation.

Faisons entrer, dans le programme de l'instruction obligatoire, l'éducation militaire, le tir, et nous aurons à vingt ans, des conscrits préparés. L'Allemagne, sans cette instruction préalable, fait ses soldats en moins de temps encore.

Nous voulons la liberté d'association pour tous, sauf pour les congrégations religieuses, pires ennemies de la République et de la liberté même.

Quant à la durée du mandat législatif, elle ne saurait être réduite à un an : ce temps ne saurait suffire à élaborer les lois. Il faut le renouvellement partiel, pour que les affaires ne soient jamais, ni interrompues, ni ajournées par la disparition de la Chambre tout entière.

Le premier devoir de la République, c'est une bonne administration, et il faut laisser à ses représentants le temps de la réaliser.

Un citoyen du comité Bonnet-Duverdier entreprend alors le procès du comité central et de la presse républicaine de Lyon. Il la traite de vendue, et s'écrie que lui et les siens sont prêts à la révolution quand ils jugeront le moment convenable.

Ses acolytes, sentant la réunion se séparer d'eux, emploient alors leurs procédés habituels : ils arrachent la parole aux citoyens qui veulent questionner M. Bonnet-Duverdier sur le jury d'honneur, dont le jugement a ratifié les accusations portées contre lui.

Il imposent la levée de la séance pour couper court à leur embarras.

Dimanche prochain les électeurs jugeront.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. BERTRAND, CONSEILLER

Audience du 16 août

Vol qualifié

Victor-Louis Bijot, garçon de salle au café de la Bourse, rue Grenette, 45, est accusé d'avoir commis un vol important au préjudice d'un autre garçon du même établissement, le sieur Chambéry, dans les circonstances suivantes :

Le 26 juin dernier, le sieur Chambéry étant monté dans sa chambre, constata qu'on avait ouvert sa malle à l'aide d'une fausse clef et qu'on lui avait soustrait :

1^o Un porte-monnaie contenant une somme de 700 fr. en pièces d'or de 20 francs et de 10 francs ;

2^o Dans un portefeuille, trois titres de rente, l'un de 150 francs, le deuxième de 30 francs et le troisième de 15 francs de rente. En tout 195 francs de rente, représentant un capital versé de 2184 fr. 50. Ces titres de rente étaient des titres de l'emprunt d'un milliard ;

3^o Deux récépissés de la Banque de France de titres de rentes françaises 3 0/0 au porteur.

Le voleur, après s'être emparé de ces diverses valeurs, avait soigneusement refermé la malle.

Les soupçons du sieur Chambéry se portèrent immédiatement sur Bijot, qui, ayant fait le malade ce jour-là, était resté seul dans sa chambre et était ensuite parti sans même faire régler son compte.

Une plainte fut adressée au commissaire de police du quartier, et trois jours après, le 29 juin, Bijot était arrêté sur la place Perrache, en compagnie de deux filles de mauvaise vie, au moment où il se disposait à partir pour Ambrérieu. On trouva sur lui un portefeuille contenant 5,400 francs en billets de banque, un porte-monnaie renfermant 93 fr. 20, une bague et une montre avec chaîne, le tout en or, et enfin les deux récépissés de la Banque de France.

Bijot a fait les aveux les plus complets.

Reconnu coupable par le jury avec admission de circonstances atténuantes, Bijot est condamné à 5 ans d'emprisonnement.

Ministère public : M. Bloch, avocat général.

Défenseur : M. Vermorel, avocat.

AFFAIRE DE CUSSET

Tentative d'assassinat

L'accusé est le nommé Carrel, cavalier au 5^e chasseurs à cheval.

Voici dans quelles circonstances il a tenté de donner la mort à la femme Guillaume pour la voler.

ACTE D'ACCUSATION

Carrel est cavalier au 5^e régiment de chasseurs à cheval ; au commencement du mois de mars dernier, il avait obtenu un congé de 30 jours qu'il était venu passer chez ses parents à Vaux-en-Velin ; il s'y procura quelques ressources en allant travailler pendant plusieurs jours chez un sieur Gaux et en débrotant quelques francs à son père. Mais cet argent fut bien vite dépensé par Carrel dans un café de Vaux-en-Velin tenu par un sieur Dézirat dont Carrel courtisait la domestique, une fille Marion Verniette.

Lorsqu'arriva l'expiration du congé de Carrel, il ne lui

restait plus rien, il lui vint alors la pensée de se procurer de nouvelles ressources à l'aide d'un crime.

L'ordre du jour fixé pour son départ, le 30 mars, il se munit d'un manteau qu'il avait trouvé dans la cour de la maison de ses parents, avec l'intention bien arrêtée de s'en servir pour se procurer de l'argent, sans toutefois savoir encore à qui il s'adresserait. Il se rendit d'abord au café Dézirat, puis se dirigea du côté de Villeurbanne. Au moment où il passait devant la maison où habite seule une vieille femme âgée de 75 ans, la dame Marguerite Michalat, femme Guillaume, la pluie commença à tomber ; pour s'abriter, Carrel entra chez la veuve Guillaume et se mit à causer avec elle ; en la voyant ainsi seule et âgée, l'idée lui vint d'exécuter sur elle le crime qu'il avait projeté.

Au bout de trois quarts d'heure, il sortit de chez elle, mais au lieu de poursuivre son chemin, il fit le tour de la maison, et y rentra de nouveau ; il recommença à causer avec la veuve Guillaume, mais il n'osa pas la frapper encore, il sortit une seconde fois, et, comme la première, passa derrière la maison ; il y ramassa un gros caillou. Ainsi armé, il revint auprès de la veuve Guillaume ; il continua la conversation qu'il avait engagée avec elle, puis, tout à coup, lui saisissant les deux mains et le menaçant de son caillou, il lui dit : « Donnez-moi cent francs ou je vous assomme. » La veuve Guillaume, effrayée, lui répondit en se dirigeant du côté de la porte : « Venez donc, je vais vous les donner. »

Alors, Carrel, craignant qu'elle ne voulût s'échapper ou appeler au secours, la frappa de deux coups violents sur le sommet de la tête, soit avec son manteau, soit avec son caillou ; elle tomba évanouie et baignée dans son sang.

Carrel, la croyant morte, se mit à fouiller dans ses tiroirs et ses armoires ; mais pendant qu'il se livrait à cette opération, la veuve Guillaume, qui n'avait été qu'étourdie par les coups qu'elle avait reçus, poussa quelques gémissements. Carrel effrayé, et redoutant l'intervention des voisins ou des passants, jugea à propos de prendre la fuite ; il revint au café Dézirat, où il passa la soirée ; le lendemain il partit pour rejoindre son régiment à Valence.

La dame Guillaume n'était qu'évanouie, et au bout de quelques heures elle revint un peu à elle et fut la force de se traîner jusque sur son lit, où elle resta jusqu'au lendemain matin. C'est alors seulement que ses gémissements furent entendus par une de ses voisines, la dame Collet, qui vint lui porter secours.

Malgré son grand âge et la gravité de sa blessure, elle a échappé à la mort et a pu revenir à la santé.

Mais la recherche du coupable était fort difficile, personne ne l'avait vu, si ce n'est la victime dont l'âge avait beaucoup affaibli la vue ; elle savait seulement qu'il était revêtu d'habits militaires. Sur cette indication les soupçons s'égarèrent sur plusieurs militaires qui furent confrontés avec la veuve Guillaume et prouvèrent leur innocence.

Cependant la rumeur publique accusait Carrel de ce crime, sans toutefois oser le faire ouvertement ; il était très redouté dans le pays ainsi que sa famille ; son régiment s'était transporté à Vesoul ; il y fut interrogé et essaya de se créer un alibi en prétendant qu'il avait passé la journée du crime tout entière dans le café du sieur Dézirat avec la fille Marion Verniette ; il écrivit même à ses parents pour les charger d'obtenir du sieur Dézirat et de la fille Verniette des déclarations conformes à ses allégations.

La fausseté de cet alibi confirma les soupçons qui planaient sur Carrel ; néanmoins il persista longtemps à nier sa culpabilité et ce ne fut que le 5 juillet qu'il se décida à tout avouer à l'agent qui le reconduisait en prison.

Carrel n'a pas d'antécédents judiciaires, mais sa réputation était mauvaise sous le rapport de la probité et il était redouté de ses voisins.

L'accusé renouvelle ses aveux.

Les dépositions des témoins ne jettent aucun jour nouveau sur l'affaire.

M. Bloch, avocat général, soutient l'accusation sans toutefois s'opposer à l'admission des circonstances atténuantes.

Le défenseur, M. Deschamps, dans une excellente et chaleureuse plaidoirie, appelle toute l'indulgence du jury sur l'accusé en raison de ses aveux.

CONDAMNATION

Le jury ayant rapporté un verdict affirmatif sur les questions de tentative d'assassinat, de préméditation et de vol, tout en admettant des circonstances atténuantes, la cour condamne Carrel à la peine de douze années de travaux forcés.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 17 août, 229^e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 56 ; coucher, 7 h. 11. Les jours baissent de 2 minutes.

Ephémérides (1766). — Annexion du Hanovre à la Prusse.

A la cour d'assises. — Affaire Benoît Lefranc, attentats à la pudeur, défenseur, M. Berbaud.

Affaire Jean-Benoît Jusselme, viol ; défenseur, M. Roé.

Pendant le deuxième trimestre de 1881, les recettes de l'octroi de Lyon se sont élevées à la somme de 2,659,350 fr. 73 cent.

Cette somme excède de 102,591 fr. 95 la moyenne des recettes effectuées de 1877 à 1880 pour les trimestres correspondants des mêmes exercices.

L'augmentation obtenue pendant le premier semestre de 1881, par rapport à la recette moyenne des six premiers mois des années 1877 à 1880, ressort à 304,351 fr. 09.

Ce résultat est dû en grande partie aux mesures actives qui ont été prises contre les fraudeurs.

A partir du 20 août, les bureaux de police de la Guillotière seront transférés rue de Chartres, n° 47, au premier.

Mlle Baux, l'excellente chanteuse falcon qui naguère était pensionnaire du Grand-Théâtre, vient, dit-on, de signer avec le San Carlo, de Naples, un brillant engagement aux appointements de : douze mille francs par mois.

Les journaux de Paris annoncent que Mlle Charvin, veuve Nicot, plus connue sous le nom de Mlle Agar, vient d'épouser M. Marris avec qui elle a fait, depuis une dizaine d'années, de nombreuses tournées en province.

Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier que la fanfare l'Echo de Vaise, dirigée par M. Charetton, n'avait obtenu qu'un troisième prix au concours de Mâcon.

Nous avions été induits en erreur et nous sommes heureux d'annoncer que cette société a obtenu au contraire en deuxième division, première section, un prix à vue, et un premier prix en exécution.

Elle a en outre été classée première au concours de sol à vue et trois diplômes d'honneur, ce qui équivaut également à un premier prix.

Il était difficile comme on le voit d'être mieux partagé, et de remporter un plus éclatant succès.

Toutes nos félicitations à l'Echo de Vaise et à son habile directeur.

Nous constatons avec plaisir que la Chorale des Enfants de Lyon, qui n'existe que depuis 1880,

vient d'obtenir au concours de Vienne, un 2^e prix médaille de vermeil.

C'est un brillant succès pour une société de si récente formation et qui présege pour l'avenir d'amples provisions de lauriers.

Elle le doit en grande partie au zèle de son président, M. Aousset, et aux efforts de son directeur, M. Arnaut.

Depuis longtemps, les inventeurs sont à la recherche d'un procédé qui permette d'arrêter instantanément les chevaux emportés.

L'essai d'un nouveau système dû à M. Gondet, rue Constantine, 9, a été fait avant-hier, chez M. Nathan, marchand de chevaux, avenue de Noailles, n° 15.

Cet appareil, qui se place au-dessus des naseaux, et ressemble parfaitement à la musserolle qu'il remplace assez avantageusement, est appelé à rendre de grands services.

Si le cheval vient à s'emporter, le conducteur n'a qu'à tirer sur les guides fixés à l'appareil, et le cheval est aussitôt rendu impuissant.

L'essai fait sur deux chevaux, dont l'un très rétif, a donné les meilleurs résultats, sans se servir de la guide du mors, le cheval s'arrêtait instantanément. L'appareil a surtout l'avantage de n'être pas disgracieux.

De l'aveu des nombreuses personnes présentes et surtout de M. Nathan et de M. Lappassat, vétérinaire, à Romans, cet appareil rendra de très grands services, soit en préservant d'une foule d'accidents, soit en étant un puissant auxiliaire pour le dressage.

Chaque dimanche ou jour de fêtes, les plaintes pleuvent drues comme grêle, sur le désordre qui règne aux stations des tramways.

Hier, M. Boutils, comptable, rue Grôlée, a dû porter plainte aux agents, de ce que s'étant présenté au bureau de la place Perrache pour demander des billets, un employé lui a répondu d'un ton malhonnête : « On n'en donne pas, faites comme les autres, prenez les voitures d'assaut. »

Plusieurs réclamations du même genre ont été déposées.

Le sieur Charles Romère, âgé de 40 ans, journalier, quai Pierre-Scize, 42, a tenté de s'empoisonner en absorbant de l'eau où il avait fait tremper des allumettes phosphorées.

Pris bientôt de violentes coliques, il appela les voisins au secours. En l'absence de tout médecin on lui fit boire du lait, et les symptômes alarmants ne tardèrent pas à s'amender. Il est en ce moment hors de tout danger.

Pour toute explication de son acte de désespoir, il a dit qu'il avait des chagrins de cœur.

A la suite de quelques reproches qu'on lui fit dans l'atelier où il travaillait, le jeune Claude Paret, âgé de 14 ans, demeurant chez son père, rue Godfroy, 31, a disparu le 12 août, et n'a pas été revu depuis.

Voici son signalement : de petite taille, il a les cheveux châtains, le front rond, les yeux gris, le nez ordinaire, la bouche petite, le menton rond, le visage ovale, le teint basané.

Il était vêtu d'une veste en drap gris, d'un gilet en drap noir, d'un pantalon en toile bleue, coiffé d'une casquette en drap marron et chaussé de brodequins.

M. François Boutant, âgé de 24 ans, boucher rue de Trion, 70, se promenait tranquillement hier à 9 h. du soir sur le champ de vogue de l'avenue de l'Archevêché, lorsqu'il fut assailli et brutalement frappé par quatre individus inconnus.

Il a reçu entr'autres une profonde blessure près de la legi gauche, paraissant avoir été produite par un instrument contondant.

Une enquête est ouverte.

Un sergent, le nommé P..., détaché depuis quelque temps à l'école régionale, vient de se suicider à la Valbonne.

Ce malheureux s'est tiré un coup de fusil dans la poitrine. La mort a été instantanée.

Hier, vers une heure et demie, un canotier, M. R..., demeurant quai des Etroits, se trouvait sur la Saône, quand, par suite d'une fausse direction, son embarcation chavira et il se trouva tout à coup dans l'eau.

Il y serait certainement resté sans le dévouement de M. Martial Paufique, entrepreneur, qui, se jetant bravement à l'eau, est venu à son aide et l'a arraché à une mort certaine.

M. Anmand, Modeste, employé aux Messageries nationales, conduisant hier, sur le quai Saint-Clair, un camion chargé de toiles, lorsque soudain le feu prit au milieu des ballots.

En voulant l'éteindre, il se brûla grièvement les deux mains, cependant, après avoir été l'objet d'un premier pansement à la pharmacie Cortey, il put continuer sa route.

Les causes de ce minuscule incendie sont inconnues.

Un incendie a détruit hier, sur la commune d'Odenas, un bois de sapin, appartenant à M. de Montaigne.

Il est dû à l'imprudence d'un journalier, qui avait commis l'imprudence de mettre le feu à des herbes sèches sur un terrain situé à quelques mètres seulement du bois.

Les pertes sont évaluées à une somme de 1000 fr. environ.

Si vous toussiez, prenez du Sirop Vial de Vaise ; c'est le seul qui guérisse complètement les irritations de poitrine ; demandez aux personnes qui en ont fait usage le moyen des contrefaçons.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 16 août, 4 heures soir.

Les basses pressions se sont maintenues, ces jours derniers, à la fois sur le nord, l'est et le sud de l'Europe. Les vents des régions nord ont des lours persistés en France et la température s'est considérablement abaissée ; hier, elle n'a pas dépassé 21 degrés au Parc, et la minima de cette nuit a été de 8^e.

Cependant de nouvelles perturbations arrivent sur le bassin de la Manche et paraissent devoir étendre leur action jusqu'à notre région. Aujourd'hui, on constate en effet, un réchauffement assez marqué (à 1 heure 27^e, 5 degrés de plus qu'hier), le vent a tourné au sud, et le baromètre baisse. Ce matin, il est tombé une faible averse au moment où est arrivé le courant du sud.

Temps probable : Averse.

CHOSSES & AUTRES

Un correspondant du *Journal de Genève* lui écrit au sujet de l'extraordinaire augmentation de la population allemande :

Ce phénomène a commencé à se produire, il y a une dizaine d'années, après la guerre avec la France. A la fin de 1871, l'Allemagne, y compris l'Alsace-Lorraine, avait une population totale de 41,000,000 habitants. Quatre ans plus tard, à la fin de 1875, malgré l'émigration, cette même population s'était accrue, d'une manière naturelle, de 1,667,000 individus et s'élevait à 42,727,000 âmes. Le recensement de 1881 a donné 45,104,000 nationaux, soit, en cinq ans, un nouvel accroissement de 2,477,000 têtes, sans compter, bien entendu, ceux qui se sont expatriés. Ainsi, dans l'espace de neuf ans, l'empire a gagné 4,134,000 habitants, chiffre énorme. Pour cette période de neuf ans, l'augmentation annuelle a été de 457,000 âmes. Déjà, en 1870, cette même augmentation était de 502,000 âmes ; en 1880, de 620,000 et on peut supposer qu'elle sera, en 1881, de 610,000 âmes, toujours malgré l'émigration.

Ces chiffres ne sont-ils pas étonnants ? Les calculs faits sur les bases les plus modestes que l'on puisse admettre donnent, pour l'année 1890, si l'accroissement suit son cours proportionnel, une population de 51 millions ; pour l'an 1901, une population de 57 millions, et si l'on est tenté de poursuivre les choses plus loin, en 1880, le nombre des Allemands devrait atteindre plus de 140 millions !

Mais ne marchons pas si vite et restons dans les temps présents. La Prusse avait, à la fin de 1875, 25,742,000 habitants. En ce moment, elle doit en avoir au moins 27 millions 310,000. Les causes de cette soudaine et rapide multiplication ne sont guère connues, mais le fait même est indéniable. Nous le constatons sur les statistiques officielles, qui ne sont nulles part opérées avec plus de soin et d'exactitude qu'en Allemagne.

Pour nourrir les 4,134,000 hommes que l'empire compte de plus qu'en 1871, il faut sept millions et demi de quintaux de blé par an, et pour produire cette quantité de céréales, 700,000 hectares de bonne terre ; il faut, en outre, un million de quintaux de viande, un milliard et demi de litres de lait, deux millions et demi d'œufs, etc. Comprenez-vous maintenant comment il se fait que le pays ne s'enrichisse pas dans la mesure qu'on croyait pouvoir espérer ?

Mais voici où l'affaire devient grave. Un économiste de mes amis prétend que l'empire, couvert en partie de sable et de terres stériles, ne peut pas renfermer, en des conditions supportables, plus de cinquante millions d'habitants. C'est, selon lui, le maximum. Ce chiffre sera bien vite atteint si les choses continuent de marcher comme dans ces dernières années, et qu'arrivera-t-il alors ? Qui le dira ?

Nous connaissons dans l'histoire une époque, heureusement loin de nous, où l'Allemagne a vu également sa population s'agrandir outre mesure. On l'appelait la faulx humaine.

Un jour, ses peuples ont fait subitement irruption en Europe, et vous savez ce qui s'est passé. Je ne rappelle pas ces événements pour vous effrayer. Les choses ont profondément changé depuis lors. Mais je demande ce qui se passerait dans quinze ou vingt ans, si le gouvernement berlinois prêtait l'oreille aux adversaires de l'émigration et s'il cherchait, pour les satisfaire, à mettre des obstacles sérieux à l'émigration ? L'accroissement irait beaucoup plus vite encore en ce cas, et j'ai le sentiment que l'Europe devrait s'attendre à quelque catastrophe.

N'est-ce pas là ce qu'un journal allemand prédisait dernièrement en annonçant au monde qu'il faudrait bientôt s'attendre à une immense explosion historique ?

Ancedote à propos de Sedaine

Une anecdote peu connue citée par M. Francis

que Sarcey, dans son feuilleton du *Temps*, sur l'opérette.

A propos de Sedaine, il rappelle que le succès du *Déserteur* fut tel que les Italiens congédièrent leur troupe de comédie pour se donner tout entiers à l'opéra-comique :

Il semblait que la gloire d'attacher son nom à la création de l'opéra-comique dût revenir à Monsigny seul ; mais une maladie cruelle força ce charmant compositeur à se retirer du théâtre. Au moment même où il prenait cette triste résolution, Grétry donnait le *Huron*.

Quelques années plus tard, Sedaine alla porter à son ancien collaborateur le livret de *Richard-Cœur-de-Lion*, qu'il venait d'achever, Monsigny le lut, sentit se réveiller sa verve, essaya de le mettre en musique. Mais il était devenu presque aveugle. Il rendit tristement le manuscrit à son ami.

— A qui faut-il que je le donne, demanda Sedaine, à Daleyrac ou à Grétry.

M. Sarcey considère *Richard* comme le « chef-d'œuvre des chefs-d'œuvres ».

N'est-ce pas un bien grand mot pour cette œuvre charmante !

La civilisation au Japon

Le Japon est en train de se franciser. On sait qu'il copie nos mœurs, et jusqu'à nos institutions. A To-Kio, on a fondé une université dont le président vient d'adresser au mikado un rapport sur la situation de l'université pendant l'année scolaire 1880-1881.

J'emprunte à ce document les renseignements que voici :

Les professeurs japonais de l'université sont au nombre de quarante. Le personnel étranger se compose de douze professeurs, anglais ou américains pour la plupart, qui enseignent la physique, la chimie, l'algèbre, la géologie, la chimie, la mécanique, la métallurgie, la zoologie, la géologie, la minéralogie, l'astronomie, la philosophie, l'histoire, la littérature anglaise et française, la rhétorique, la législation, l'économie politique.

Une chose étrange, c'est que la langue française et l'histoire de France sont enseignées, dans cette faculté, par un Anglais.

Pendant l'année 1880-81, l'université de Tokio a envoyé dix élèves en Angleterre, quatre en France et un élève en Allemagne.

Mots de la fin

Un oncle aimable à un jeune viveur, son héritier :
— Voyons, mon garçon, ne veux-tu pas ta corriger ?
Ta conduite est abominable ; tu fais des dettes partout...
Tu le sais, tout cela se paye un jour.
— Qu'est-ce que cela vous fait ? Vous ne le verrez pas !

Une jeune fille vient de faire l'ascension du mont Blanc.
C'est la première fois de l'année qu'une femme parvient au sommet de la montagne.

Cette intrépide marcheuse est une Autrichienne.
Je ne sais si elle est belle ; mais elle peut se vanter d'avoir vu bien des hommes à ses pieds.

X... a enlevé une pensionnaire. Tout deux sont en quête d'un coin d'ombre. Le propriétaire de la Villa des Quatre chapeaux bleus à Bellevue fait valoir le perron, la salle de billard, les trois chambres à coucher...

— Et le moulin ?

— Parce que partout où il y a une pensionnaire, il faut un moulin, pour qu'elle puisse jeter son bonnet par dessus !

Logique enfantine.
Bébé taquine un canard qui fuit effaré devant ses cris.
— Bébé, il ne faut pas faire du mal aux animaux.
— Alors pourquoi qu'on les mange ?

PUBLICATIONS NOUVELLES

LA NOUVELLE REVUE

Voici le sommaire de la *Nouvelle Revue* du 15 août 1881.

Esquisses sociales : La Classe populaire de Paris, par M. Louis Pauliat.

Les papiers du général Decaen, par M. Jules Tessier.

Une nouvelle traduction de la Bible : L'Ancien Testament, par M. V. Courdaveaux.

Le Fiancé de Sylvie. (Deuxième partie), par Mme Henry Gréville.

Un Roman du comte Tolstoï, avec préface de M. Tourgueneff, par M. A. J. Babin.

Récits de La Lucotte (Paysannerie) : La Fille qui pend qui veut la pendre. — L'Abandonnée, par M. Paria Korigan.

Revue du Théâtre : Drame et Comédie, par M. Henri de Bornier.

Deux Expositions : Breslau. — Tours, par Turgan.

Lettres sur la Politique extérieure.

Chronique politique.

Journal de la quinzaine.

Bulletin bibliographique.

BOURSE DE LYON

Du 16 Août 1881

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0..... 89 10	Gaz de Lyon..... 250
3 0/0 amortissable... 86	Gaz de la Guilloitière..... 250
4 1/2..... 100	Mines de la Loire..... 250
5..... 100	Montrambert..... 250
5..... 100	St-Etienne..... 250
5..... 100	Rive-de-Gier..... 70 50
Hongrie 6 0/0..... 72 50	Société lyonnaise..... 725
Autriche 4 0/0..... 72 50	Bateaux-Omnibus..... 250
Russe 5 0/0..... 27	Eaux..... 250
Espagne 3 0/0..... 27	Dombes..... 250
Dettes Egp. unifiée..... 27	Abattoirs..... 250
Crédit mobilier..... 27	Verreries L. et Rhône..... 250
Crédit mob. Espag..... 27	Croix-Rousse..... 250
Crédit Lyonnais..... 940	Obligations
Union générale..... 940	Ville-de-Lyon..... 90
B. Hypothéc. France..... 940	Ville-de-Paris 1869..... 90
Soc. foncière Lyonn..... 940	Ville-de-Paris 1871..... 303
Banque Ottomane..... 250	Lombardes-anciennes 257 25
Paris-Lyon-Médit..... 250	Lombardes-nouvelles 201
Société Autrichienne..... 750 50	Loire..... 250
Lombard-Vénitien..... 750 50	Saint-Etienne..... 250
Saragosse..... 572 80	Rhône-et-Loire 4 0/0..... 250
Nord-Espagne..... 572 80	Paris-Lyon-Médit..... 389 50
Suez..... 1866 392 50	

SPECTACLES DU 17 AOUT

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 7 heures.
Orchestre sous la direction de M. Léone.
Place Bellecour
Ce soir mercredi, 17 août 1881, à 8 h 1/2, grand concert.
PROGRAMME
PREMIERE PARTIE
1. Ouverture de la Part du Diable Auber

- Les Clochettes de Chicago (valse) Arban Vasseur
 - Air favori de la Reine Leczinska Verdi
 - Fantaisie sur le Trouvère, arrangée par A. Luigini Verdi
- DEUXIEME PARTIE
- Ouverture de Pabucco Verdi
 - Souvenir de Grenade (Boléro) Ch. Moréno
 - Grande fantaisie sur Cinq-Mars, arrangée par Arditi Gounod
 - Marché slave Konemann
- Orchestre de la ville, 60 exécutants, sous la direction de A. Luigini.
Prix d'entrée : 50 cent.
Demain, grand concert.
Prix d'entrée : 50 cent.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

2 0/0	pour les dépôts à vue
2 1/2	à six mois
3 0/0	à un an
4 1/2 0/0	deux ans
5 0/0	à 3 ans et au-dessus.

PAYEMENT DE COUPONS — ORDRES DE BOURSE
DÉPÔTS DE TITRES — AVANCES SUR TITRES
SOUSCRIPTIONS A TOUTES ÉMISSIONS
Service télégraphique spécial

MAISON DE SANTÉ ET DE CONVALESCENCE

A MEYZIEUX (Isère) près Lyon sous la direction du docteur GOURJON, de la Faculté de Médecine de Paris. — Traitement spécial des maladies des os, des nerfs, centres nerveux, névroses et paralysies diverses.
Le rédacteur général, P. ANNEQUIN
Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
18, quai de l'Hôpital.

FR. 1 PAR AN

Le Moniteur Financier

Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions

Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages

LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.

FR. 1 PAR AN

ANNONCES A louer

DE SUITE
APPARTEMENT
De 3 pièces avec 2 grandes alcôves, cave et grenier, belle vue, 18, rue de Marseille, prix 480 fr. S'adresser chez la concierge.

UNE DEMOISELLE

âgée de 22 ans, désire trouver un emploi dans un magasin pour la vente. S'adresser au bureau du Journal.

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE A vendre

Pour cause de santé, un joli fonds de café bien achalandé, situé dans un beau quartier de Lyon, nombreuse clientèle. Toute facilité sera donnée pour le paiement. S'adresser à M. Grand, quai de Reiz, Lyon.

CHEMISE BRETONNE
BREVETÉ S. G. D. G.
FRANCE ÉTRANGER
UNIQUEMENT
SIER-SEUL-CRÉATEUR
HOTEL-DE-VILLE, LYON

AU CANON-D'OR

MAISON CHARLES BON
Milles & Articles de voyage
LYON
10, rue de la Belle-Cordière, 10

LE RHONE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
Capital : 500,000 fr.

Pouvant être élevé à Deux Millions de francs

Cette Compagnie, moyennant une faible prime, garantit aux Propriétaires et aux Locataires les dommages causés par les eaux, dont l'usage est général aujourd'hui, soit à leurs propriétés immobilières et mobilières, soit celles de leurs voisins.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction de la Compagnie, rue de l'Hôtel-de-Ville, 68, LYON

PATE & SIROP D'ESCARGOTS
DE MURE (à Pont-St-Esprit)
Guérison certaine des Rhumes et Irritations de Poitrine.
PATE : 1 fr. — SIROP : 2 fr. — Dans toutes les Pharmacies.

VINS DU ROUSSILLON

Expédié du propriétaire au consommateur
Roussillon pur. 50 à 55 fr. l'hect. Vin de table, 42 fr. l'hect., nu, port et fut en sus, etc. — Demander prix courants, MONTAGNE, viticulteur à MAURY (Pyrenées-Orientales).
MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS ET CONCOURS RÉGIONAUX

Dépôt Général
CHORLOGERIE AMÉRICAINE
Suisse et Française
de Peters Sinder, N°
Boul' Sébastopol, N°
PARIS

MONTRE métal à cylindre..... 14
MONTRE tout argent à cylindre et à rubis. 14
REMONTOR métal à sec et mise à l'hor. 14
REMONTOR tout Argent pour Homme ou Dame 20
REMONTOR tout Or pour Homme ou Dame 65
CHRONOGRAPE Or, 150; Arg. 100; N. 75
Pour repassage en second, garantie de 2 ans
et expédition franco, 3'50 en sus.
Demander les Prix-Courants.

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

SUCCURSALE S-ETIENNE 6, rue Sainte Catherine

14, Rue Confort, 14, Lyon

SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teissière

LES ANNONCES ET RÉCLAMES DES JOURNAUX CI-DESSOUS DÉSIGNÉS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT A L'AGENCE

LYON : Salut Public — Courrier de Lyon — Décentralisation — Petit Lyonnais — Progrès — Nouvelliste de Lyon — Républicain du Rhône — Renaissance — Comédie Politique — Eclair — Moniteur des Soies. — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo Vinicole — Lyon Horticole — Journal de Médecine Vétérinaire et de Zootechnie — Controverse — Construction Lyonnaise

SAINT-ÉTIENNE : Mémorial de la Loire — Moniteur de la Loire — Journal de Saint-Etienne — Républicain de la Loire.

ROANNE : Avenir Roannais.

GRENOBLE : Impartial des Alpes — Courrier du Dauphiné — Petit Dauphinois.

VIENNE : Journal de Vienne.

BOURGOIN : Indicateur.
ALLEVARD : Gazette d'Allevard.
MACON : Journal de Saône-et-Loire.
CHALON : Courrier de Saône-et-Loire.
BOURG : Progrès de l'Ain — Courrier de l'Ain.
TRÉVOUX : Journal.
NANTUA : Abeille.

Sont reçues aux mêmes bureaux les Annonces pour tous les journaux de Lyon, Paris Province et Étranger
Agent exclusif des principaux journaux Suisses, pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

SOCIÉTÉ des
COUPONS COMMERCIAUX
Succursale de Lyon
1, rue de la République

BONS D'ÉPARGNE

Pour 50 centimes la société des coupons commerciaux délivre un bon d'épargne remboursable à 100 fr. par voie de tirage trimestriel.

Ces bons n'exigent qu'un versement annuel de 19 centimes ou 4 francs en coupons commerciaux.

Si la chance vous favorise vous pouvez être remboursé à 100 fr. tout en ayant fait qu'un versement très minime.

Pour tous renseignements et prospectus s'adresser à la succursale de Lyon.
1, rue de la République.

BANQUE DE PRÊTS

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 100.
Fait des Avances qu'elle qu'on soit la somme, sur les PENSIONS CIVILES et MILITAIRES, sur les Titres en Bourse et en Banque
Fait les Achats et Ventes au comptant de toutes Valeurs négociant en Banque ou en Bourse.
(3171)